



PREFET DE PARIS

Arrêté n° 75-2019-07-09-004
Modifiant l'arrêté n° 75-2018-11-26-003 du 26 novembre 2018
fixant la liste des médecins
Agréés dans le département de Paris

En vertu de l'article 1^{er} du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2018-11-26-003 du 26 novembre 2018 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des quatorze médecins suivants :

Docteur Laurence CHEZAUD - Généraliste, Docteur François LAMBERT – Rhumatologue, Docteur Francis TEBOUL – Chirurgie Générale, Docteur Axel AZOT – Généraliste, Docteur Catherine BARON – Généraliste, Docteur Bach-Ngoc NGUYEN-THI – Généraliste, Docteur Pierre LAVAUD – Psychiatre; Docteur Bertrand ROBERT – Généraliste ; Docteur Edmond GUILIBERT – Psychiatre ; Docteur Michel LYS – Psychiatre – Docteur Laurent LALOUX – Rhumatologue ; Docteur Laurence MARRIE - Généraliste - Docteur Brigitte BIOLSI – Neurologue ; Docteur Brigitte, Isabelle FERRAND -Psychiatrie

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins, et considérés comme rendus à la date du 5 avril 2019 et du 11 juin 2019 ;

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris en date du 13 et 27 décembre 2018, du 25 janvier 2019, du 15 février 2019, du 27 mars 2019, du 3 avril 2019, du 23 mai 2019, du 24 mai 2019, du 12 juin 2019 ;

Considérant l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Hauts-de-Seine du 28 mars 2019 ;

Considérant les demandes de radiation de la liste des médecins agréés des médecins généralistes suivants : Docteur Magali BALLARD, Docteur Isabelle BERLINER-KAROUBY, Docteur Monique GERS, Docteur Amaury de GOUELLO, Docteur Yann LEGRAIN ;

Considérant la demande de changement d'adresse et de numéro de téléphone professionnels du Dr Jean-Marc GALINON qui était en activité au 6 rue de Parme 75009 PARIS et dont la nouvelle adresse est : Service Médical Francilien – 6, rue François BONVIN – 75015 PARIS et le nouveau numéro de téléphone : 01 44 49 17 51.

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 75-2018-11-26-003 du 26 novembre 2018 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifiée comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Pour le préfet de la région d'Ile de France,
préfet de Paris et par délégation,
Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la
région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Michel CADOT

SIGNE